Compagnie Saint Georges de Merville

Règlement intérieur

1. ***En adhérant à la Compagnie, tu t'engages à respecter ses statuts et à avoir attitude et un langage corrects selon les traditions de la chevalerie.***

2. ***L'appartenance à un groupe implique le respect mutuel de chacun et de ses convictions. En conséquence tu t'interdiras tout prosélytisme.***

3. ***Nous sommes accueillis dans les installations appartenant à la commune et gérées par Sport MF. En les utilisant, tu t'engages à les respecter et à les maintenir propres.***

4. ***Lors des séances de tir en salle, tu respecteras les créneaux horaires qui nous sont attribués. (Voir affichage)***

5. ***Tu respecteras scrupuleusement toutes les consignes de sécurité :***

   - ***La séance est conduite par un seul archer expérimenté qui donne les commandements pour monter aux cibles.***
   - ***Ne pas mettre de flèches sur l'arc tant qu'il y a des archers entre les cibles et la ligne de tir.***
   - ***Toujours maintenir son arc en direction des cibles.***
   - ***Les archers ne tirant pas doivent, en toutes circonstances, se tenir en arrière de la ligne de tir.***
   - ***Ne pas courir pour monter aux cibles.***
   - ***Se tenir à distance lors du retrait des flèches en cible par un autre archer.***
   - ***Tu ne tireras qu'à la distance supérieure à ta meilleure "flèche de progression", sauf en présence de ton entraîneur.***

6. ***Tout manquement répété aux règles de sécurité, tout comportement irrespectueux en vers les autres archers, pourront entraîner des sanctions. Après rappel à l'ordre, l'archer responsable sera convoqué par le conseil d'administration qui décidera de la sanction à prendre, celle-ci pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive de la Compagnie.***

7. ***Si tu es mineur ou débutant, tu t'interdiras de tirer seul, mais de ne le faire qu'en présence d'un adulte licencié et confirmé, aussi bien en salle qu'à l'extérieur.***

8. ***La Compagnie met à ta disposition du matériel. Tu feras en sorte de le maintenir en bon état.***
Si tu veux emprunter du matériel, tu le demanderas à l'un des entraîneurs et tu le rendras dans un délai raisonnable et convenu à l'avance.

9. ***Même si le tir à l'arc est individuel, le groupe ne peut vivre que par l'implication de chacun à ses activités. Tu t'efforceras donc, dans la mesure de tes possibilités, de prêter ton concours au bon déroulement des manifestations organisées par la Compagnie.***
Par ton comportement et tes initiatives tu entretiendras la convivialité au sein de la Compagnie.

10. ***En participant à des manifestations extérieures, tu représentes la Compagnie. En conséquence, tu auras une tenue et comportement irréprochable. En compétition la tenue de la Compagnie tu porteras.***

Président : Daniel GUILLAUME : Mairie de Franceville 14810 Merville - Franceville. danielguillame@hotmail.fr
Secrétaire : Hervé GIRET : hervegiret@wanadoo.fr
Trésorier : Pierre LUGEZ : pierrelugez@yahoo.fr

www.archerstgeorgesdemerville.com -@ - info@arc-st-georges.com

SIRET : 448130021000018 - APE 926C - N° d'agrément FFTA : 1314048 - N° Agrément Jeunesse : 1495009